

# Devenir parent – la répartition des soins à l'enfant gouvernée par les statuts-maîtres sexués : le changement de cap est-il anticipé?

## RÉSUMÉ

En Suisse, la naissance du premier enfant provoque une réorganisation en un mode plus traditionnel de la répartition des tâches familiales (gain des revenus, travail domestique et soins au nouveau-né) au sein du couple (Levy, Widmer, Kellerhals, 2002). Cette **traditionalisation** a été conceptualisée par la notion de **statuts-maître sexués** par Krüger et Levy (2001).

Nous avons cherché à savoir 1) si les intentions des femmes enceintes de leur premier enfant concernant la répartition des tâches de soin à leur enfant après le congé maternité affectaient la répartition réelle des tâches de soin et 2) si ces pratiques influençaient, à leur tour, les intentions de répartition des tâches de soin à l'enfant lorsqu'il sera âgé de 3 ans environ.

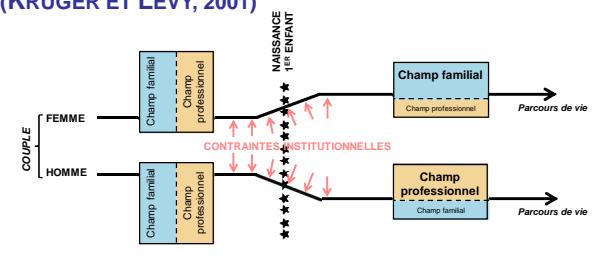
Nos résultats ne montrent pas de lien entre les intentions formulées avant la naissance et les pratiques. En revanche, les intentions formulées après la naissance dépendent, dans une certaine mesure, des pratiques réelles de répartition des soins à l'enfant des couples. En outre, on observe un effet de la différence de revenu entre les conjoints : les femmes qui perçoivent un salaire équivalent ou supérieur à celui de leur conjoint déclarent plus souvent des intentions et des pratiques plus égalitaires que celles qui ont un revenu inférieur à celui de leur conjoint.

## 1. QUESTIONS DE RECHERCHE

Concernant la répartition des tâches de soin à l'enfant :

- Quelles sont les **intentions** des femmes **avant la naissance** et quels **facteurs** peuvent influencer ces intentions?
- Y a-t-il un lien entre :
  - les intentions formulées avant la naissance et les **pratiques** une fois que le bébé est né?
  - les **intentions** émises **après la naissance** sont-elles influencées par les intentions formulées avant la naissance et/ou les pratiques de soin?

## 2. CADRE THÉORIQUE : LES STATUTS-MAÎTRE SEXUÉS (KRÜGER ET LEVY, 2001)



## Bibliographie

Krüger, H., & Levy, R. (2001). Linking life courses, work and the family: theorizing a not so visible nexus between women and men. *Canadian Journal of Sociology*, 26(2), 145-166.

Le Goff, J.-M. et Girardin, N. (Septembre 2011). Changes in the Share of domestic Tasks During the Transition To Parenthood European Sociological Association (ESA) 10th Conference, Université de Genève. Levy, R., Widmer, E., et Kellerhals, J. (2002, octobre). Modern Families or Modernized Family Traditionalism? Master Status and the Gender Order in Switzerland. *Electronic Journal of Sociology*, 6(4). Récupéré de <http://www.sociology.org/content/vol006/004/lwk.html>

## Images

Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin (1941). Vote communal féminin : votez oui. Neuchâtel. Récupéré de [http://www.swissinfo.ch/fre/multimedia/galeries\\_photos/Affiches\\_dun\\_autre\\_age.html?cid=29348330](http://www.swissinfo.ch/fre/multimedia/galeries_photos/Affiches_dun_autre_age.html?cid=29348330)

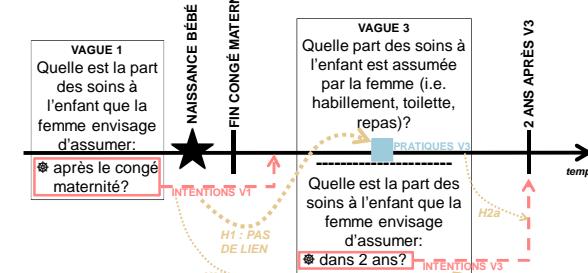
(1930 erw.) Give Me Heinz Strained Foods - 12 Kinds - Guard Your Baby's Health With These 2 Safety Seals. Affiche publicitaire Heinz. Récupéré de <http://www.the-forum.com/advert/HEINZ.HTM>

Récupérée d'un blog sur l'image de la famille dans la publicité <http://chloemarianejoy.skyrock.com/5.html>

Nadia Girardin et Jean-Marie Le Goff

LINES – Life course and Social Inequality Research Center

## 3. HYPOTHÈSES

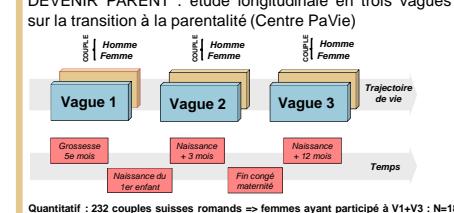


- Absence de lien entre les intentions de répartition des tâches de soin à l'enfant formulées avant la naissance et les pratiques (H1).
- Lien entre les pratiques et les intentions formulées après la naissance (Le Goff et Girardin, 2011) (H2a) **ou** lien entre les intentions formulées avant la naissance et celles formulées après(H2b). Cette seconde hypothèse dépend de la confirmation de la première hypothèse.



## 4. DONNÉES

DEVENIR PARENT : étude longitudinale en trois vagues sur la transition à la parentalité (Centre PaVie)

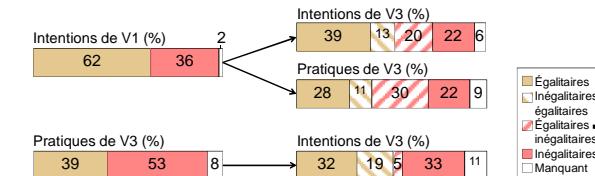


## 6. CONCLUSION

- Intentions v1 => pratiques v3 : les futures mères n'anticipent pas l'apparition - liée à la manifestation des statuts-maître sexués - des inégalités dans la répartition des tâches de soin à l'enfant entre elles et leur conjoint.
- Pratiques v3 => intentions v3 : adaptation partielle des intentions des jeunes mères à leurs pratiques. Les femmes qui ont une répartition inégalitaire ont plus tendance à exprimer des intentions inégalitaires pour l'avenir alors que les femmes qui ont une répartition égalitaire ont plus tendance à exprimer des intentions égalitaires.
- Intentions v1 => intentions v3 : lien entre les intentions de répartition des soins à l'enfant émises durant la grossesse et celles émises après la naissance

## 5. RÉSULTATS

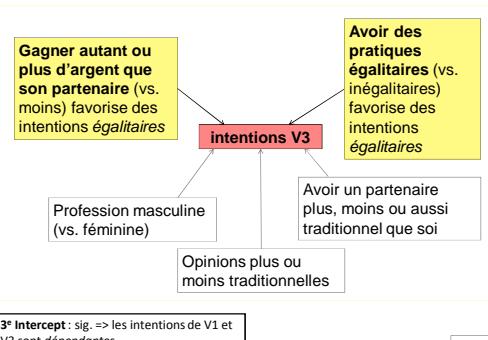
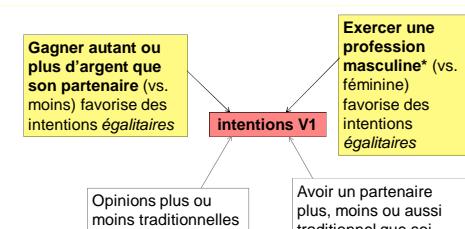
### 5.1 Analyse descriptive



### 5.2 Régressions logistiques

Note méthodologique :

- Pour tester les intentions de v1 et v3, nous avons fait une régression logistique bivariée qui permet de prendre en compte l'hypothèse qu'il existe un lien entre deux variables dépendantes, ici intentions v1 et intentions v3. Pour vérifier l'existence de ce lien, il faut observer le résultat du 3<sup>e</sup> intercept. S'il est significatif, cela indique qu'un lien existe dans la manière de répondre à chacune des deux variables dépendantes.
- Nous avons testé également quelques variables de contrôle : nous montrons ici les résultats parlants.



p<.05

p<.1

p=ns

\* Nous qualifions de « profession masculine » les professions exercées, en Suisse, par 70% ou plus d'hommes. Respectivement, une profession féminine est exercée par 70% ou plus de femmes.

Notre première hypothèse, qui supposait une absence de lien entre les intentions durant la grossesse et les pratiques, est vérifiée alors que la seconde ne l'est que partiellement. En effet bien qu'il n'y ait pas de lien entre les intentions durant la grossesse et les pratiques, on constate un double lien : d'une part, entre les pratiques et les intentions émises après la naissance et, d'autre part, entre les intentions formulées avant et après la naissance. Ainsi, s'il y a bien une adaptation des nouvelles intentions aux pratiques, on constate également une cohérence entre les intentions déclarées durant la grossesse et celles émises après la naissance du premier enfant.